

# France : procès du djihadiste français Sabri Essid pour crimes contre l'humanité et génocide commis contre les Yézidi-es en Syrie

mercredi 4 mars 2026

- Le procès par défaut de Sabri Essid, combattant français de l'État islamique, se tiendra du 16 au 20 mars 2026 devant la Cour d'assises de Paris.
- Il s'agit du premier procès en France relatif au génocide commis contre les Yézidi-es, et de la première fois qu'un ressortissant français est jugé pour ce crime.
- La Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), Kinyat, la Free Yezidi Foundation (FYF), Yazda et la Ligue des droits de l'Homme (LDH) se constitueront parties civiles, aux côtés de trois survivantes yézidies et de leurs enfants.
- Les audiences débuteront le 16 mars 2026 à la Cour d'appel de Paris (8, boulevard du Palais, 75001 Paris) et seront publiques.
- Lire le [questions-réponses](#) dédié au procès pour plus d'information.

**Paris, 4 mars 2026.** Sabri Essid, également connu sous le nom d'Abou Dojanah al-Faransi, était une figure centrale du mouvement djihadiste français. Il est accusé d'avoir commis, en Syrie, entre août 2014 et tout au long de l'année 2016, des atteintes graves à l'intégrité physique ou psychique constitutives de génocide, ainsi que des actes d'esclavage, d'emprisonnement, de torture, de viol, de persécution et d'autres actes inhumains constitutifs de crimes contre l'humanité, et de complicité de ces crimes, à l'encontre de femmes et d'enfants yézidi-es.

Il sera jugé par défaut devant la Cour d'assises de Paris du 16 au 20 mars 2026. Trois survivantes yézidies ainsi que leurs enfants se constitueront parties civiles au procès, aux côtés de la FIDH, de Kinyat, de FYF, de Yazda et de la LDH.

*« Ce procès est le fruit du courage et de la détermination des survivantes yézidies qui se sont battues pour que le génocide dont elles ont été victimes soit reconnu et que ses auteurs soient traduits en justice »*, a déclaré **Clémence Bectarte, avocate des parties civiles et coordinatrice du Groupe d'action judiciaire de la FIDH.**

Cette affaire constitue une étape historique, puisqu'il s'agit du premier procès devant les juridictions françaises relatif aux crimes commis par l'État islamique contre la communauté yézidie, et de la première fois qu'un français sera jugé pour le crime de génocide.

*« Au-delà des souffrances individuelles des survivantes qui participeront au procès, il s'agit d'un combat pour la dignité et la justice de l'ensemble de la communauté yézidie. C'est aussi une opportunité de rappeler à la communauté internationale les souffrances infligées par l'État islamique aux Yézidi-es, alors que le sort d'environ 2 500 personnes enlevées demeure inconnu »*, a déclaré **Bahzad Farhan, président de Kinyat.**

# Une affaire bâtie sur des années d'enquête

En août 2014, l'État islamique a attaqué le mont Sinjar, berceau de la communauté yézidie, forçant des centaines de milliers de Yézidi·es à fuir vers les régions voisines. Entre 70 000 et 80 000 Yézidi·es se sont réfugié·es dans les montagnes, où ils et elles ont été assiégé·es pendant plusieurs jours ; plus de 1 700 personnes sont mort·es de faim, de déshydratation et de blessures non soignées, dont 93 % d'enfants. Cette attaque a marqué le début d'une campagne génocidaire marquée par des massacres de masse, des conversions forcées, des violences sexuelles et par l'asservissement de femmes et d'enfants, systématiquement orchestrés et revendiqués par l'État islamique.

En décembre 2016, le parquet français a ouvert une enquête préliminaire dite « *structurelle* » visant à établir les crimes commis par des combattants de l'État islamique contre les Yézidi·es et d'autres minorités ethniques et religieuses en Irak et en Syrie.

Afin de recueillir des témoignages de survivantes yézidies, la FIDH et Kinyat ont effectué une mission de documentation en Irak en 2017 et publié le rapport « [Crimes sexuels contre la communauté yézidie : le rôle des djihadistes étrangers de Daesh](#) ».

En 2019, sur la base d'informations fournies par la FIDH et Kinyat, ainsi que sur des témoignages de survivantes yézidies, les autorités judiciaires françaises ont identifié Sabri Essid et ouvert une information judiciaire à son encontre. Au cours de l'instruction, qui a duré cinq ans, cinq survivantes yézidies ainsi que leurs enfants ont été identifié·es comme victimes de Sabri Essid. Le 8 octobre 2024, les juges d'instruction ont ordonné le renvoi de Sabri Essid devant la Cour d'assises.

« *Ce procès constitue une occasion unique de faire entendre la voix des survivantes et de mettre en lumière l'ampleur et le caractère systématique des crimes sexuels commis par les combattants de l'État islamique contre les femmes et les enfants yézidis* », a déclaré **Pari Ibrahim, directrice exécutive de la Free Yezidi Foundation**.

« *Pour la communauté yézidie, ce procès constitue une étape importante vers l'accès à la justice et reflète l'engagement croissant de la France dans la poursuite des crimes internationaux commis par l'État islamique. Toutefois, au regard de l'ampleur des atrocités commises contre les Yézidi·es, le nombre limité de procédures judiciaires initiées dans le monde demeure insuffisant. Les États doivent adopter des stratégies plus coordonnées et tournées vers l'avenir afin de lutter contre l'impunité de ces crimes, en particulier dans un contexte où l'instabilité persistante en Syrie continue de faire peser un risque d'impunité pour les membres de l'État islamique* », a déclaré **Natia Navrouzov, directrice exécutive de Yazda**.

Sabri Essid est présumé mort en Syrie. Toutefois, en l'absence de preuve formelle de son décès, les juridictions françaises restent compétentes pour le juger.

« *En l'absence de preuve convaincante de son décès, le droit français permet la tenue d'un procès par défaut - une procédure fréquemment appliquée en matière de terrorisme* », a déclaré **Patrick Baudoin, avocat de la LDH**. « *Étant donné que, par le passé, des combattants de l'État islamique présumés morts sont réapparus, il est essentiel que ce procès ait lieu* ».

---

**P.-S.**

Fédération internationale pour les droits humains (FIDH)  
Kinyat  
Free Yezidi Foundation (FYF)

Yazda

Ligue des droits de l'Homme (LDH)